Lieu, Date

Madame Dominique Vien

Ministre responsable du Travail

200, chemin Sainte-Foy, 6e étage
Québec (Québec) G1R 5S1

ministre@travail.gouv.qc.ca

**Objet : Révision du taux du salaire minimum**

Madame la Ministre,

Je souhaite réagir à l’annonce de l’augmentation de 50 cents du salaire minimum, le 1er mai prochain. Malgré quelques dollars de plus par semaine, les réjouissances seront certainement de courte durée pour les personnes rémunérées à ce taux horaire. Elles constateront bien rapidement qu’elles peuvent à peine s’acheter deux billets d’autobus de plus par semaine.

Vos explications pour justifier la hausse de 50 cents donnent l’impression d’être raisonnables. Toutefois, elles passent sous silence un fait important : les personnes seules qui travaillent à temps plein au salaire minimum sont pauvres. Ne pas parler de la pauvreté, ça ne la fait pas disparaître, elle ne devient pas moins réelle pour autant. En fait, votre silence et vos décisions viennent plutôt la cautionner.

En tant que ministre responsable du Travail, il est de votre devoir de corriger cette situation. Le partage de la richesse doit être au cœur du débat sur l’augmentation du salaire minimum. Hélas, présentement, il brille par son absence.

Pour qu’une personne puisse joindre les deux bouts, différents indicateurs, comme la mesure de faible revenu (MFR-60) et le salaire viable, pointent vers un salaire minimum de 15 $ l’heure. Or on en est encore loin, en dépit de la dernière augmentation. Plusieurs centaines de milliers de travailleuses et de travailleurs resteront donc, encore cette année, dans la pauvreté. Ce n’est pas la vision que je me fais d’un Québec qui souhaite s’améliorer, en cherchant à devenir toujours plus juste et équitable.

Madame la Ministre, je fais miennes les revendications de la campagne 5-10-15, et je vous exhorte à légiférer pour que les travailleuses et les travailleurs du Québec puissent :

- connaître leur horaire **5** jours à l’avance;

- bénéficier de **10** jours de congé payé pour cause de maladie ou de responsabilités familiales;

- gagner un salaire d’au moins **15 $** l’heure.

Ces trois mesures, si elles étaient adoptées, feraient une énorme différence dans la vie des travailleuses et des travailleurs. Il ne tient qu’à vous, Madame la Ministre, d’y voir.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l’expression de ma considération distinguée.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Signature

c.c. L’ensemble des éluEs de l’Assemblée nationale du Québec